



OQTF et REFUS DE LA CARTE DE RESIDENT

Par **guerrier**, le **07/02/2013** à **01:49**

BONSOIR

Je vous écris juste pour avoir une solution à mon problème.

Je suis en France depuis 13 ans. Aujourd'hui marié avec une française cela fait 5ans. Mon épouse a demandé le divorce ce qui m'a vu refuser la carte de résident suivi d'une obligation de quitter le territoire.

du coup je me suis vu couper tout(caf,travail,rsa;) ne travaillant plus sais plus comment payer mes factures mon loyer et même faire les courses pour manger.

mon épouse avec qui je suis encore marié a quitté le domicile; sais plus comment je veux savoir si malgré ça ya pas une loi qui permet de travailler le temps que le recours et la decision du juge soit effective?

merci

Par **citoyenalpha**, le **09/02/2013** à **00:55**

Bonjour

en effet la décision de la préfecture semble disproportionnée et non fondée en droit.

La carte de résident étant attribué à titre discrétionnaire dans votre cas il convenait de faire une demande de carte de "résident de longue durée - CE".

Il est vivement conseillé de trouver une promesse d'embauche.

Prenez conseil auprès de la cimade.

Restant à votre disposition